



**SAISON
SPORTIVE
2014 – 2015**

DEMANDE D'ATTRIBUTION

PARTIE I

BENEFICIAIRE :

Nom Prénom Fille Garçon
 Adresse.....
 Date de naissance :

Attention : Vous devez être âgé(e) de 10 à 17 ans inclus, être licencié(e) dans une association sportive agréée par la DDCS de Saône-et-Loire et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire pour vous-même ou l'un de vos frères et soeurs, ou, si vous êtes handicapé(e), de l'allocation d'éducation enfant handicapé.

PARTIE II

ASSOCIATION :

Nom
 Discipline
 Adresse

 Coût annuel de la cotisation + licence €

N° d'affiliation coupon sport délivré par l'ANCV

Tampon du club et/ou signature du responsable

Pièces à joindre



- 1 enveloppe timbrée et libellée aux nom et adresse du bénéficiaire



- sauf allocataire de la CAF ou changement de situation CAF au 1^{er} aout 2014, fournir un justificatif de l'allocation de rentrée scolaire pour le jeune (ou l'un de ses frères et soeurs), ou s'il est handicapé de l'allocation d'éducation enfant handicapé

**Demande à retourner à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire
173 boulevard Henri Dunant CS 12025 71020 MACON CEDEX**

RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Nombre de coupons délivrés : n° : à n°
 Le (date) : Nom de l'agent :



**SAISON
SPORTIVE
2014 – 2015**

NOTE D'INFORMATION

ATTRIBUTION

3 CONDITIONS

- 1 / Les coupons sport peuvent être attribués **aux jeunes âgés de 10 à 17 ans inclus**, dans la limite de la dotation annuelle.
- 2 / Les jeunes concernés doivent être bénéficiaires de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ou de **l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)**.
- 3 / Il est impératif d'être inscrit dans une **association sportive agréée** en Saône et Loire et **affiliée** à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

BAREME

Montant annuel de cotisation + licence (hors coût de l'équipement et des cours particuliers)	Attribution (1 dotation par jeune)
Montant s'élevant de 65 € à 104 €	20 €
Montant s'élevant de 105 € à 199 €	40 €
Montant se situant à partir de 200 € et au-delà	50 €

FORMULAIRE

La notice d'information et le formulaire de demande d'attribution seront téléchargeables à compter du 1^{er} septembre 2014 sur le site des services de l'Etat en Saône-et-Loire :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

(tapez « coupon sport » dans la rubrique « recherche » située en haut, à droite de la page d'accueil).

MODALITES

Les coupons sport sont attribués dans l'ordre de réception des demandes et dans la limite de la dotation annuelle. Lorsque les demandes sont complètes, les coupons sont retournés sous 8 jours.

CONTACT D.D.C.S. : M. Jean-Pierre MATHIEU au 03 85 21 99 04

Les coupons sport sont cumulables avec les autres formes d'aides à la pratique sportive.